



REAU : CENTRE DE DÉTENTION OU ZONE DE NON-DROIT ?

Le bureau local FO Justice Centre Pénitentiaire de Réau accueille des détenus condamnés à de longues peines. Mais qu'il s'agisse d'une maison d'arrêt ou d'un centre de détention, les individus violents et incontrôlables doivent être placés en **secteurs spécifiques**, avec une **gestion adaptée** à leur dangerosité. **Pourquoi pas à Réau ?**

19 février 2025 : Un détenu insulte et agresse physiquement une surveillante. La hiérarchie ose **refuser l'imputabilité au service** pour l'agent victime. **Scandaleux.**

19 août 2025 : Même individu, même violence. **Tapage, menaces, jet d'un seau de liquide suspect sur l'agent.** Verdict du conseil de discipline : **30 jours de quartier disciplinaire** (maximum !). Nous saluons cette sanction... mais exigeons son **transfert IMMÉDIAT** après l'exécution de la mesure !

Aujourd'hui, **les agressions explosent** : javel lancée au visage, crachats, outrages, insultes. Réau sombre en **zone de non-droit**, et **la direction regarde ailleurs.**

Le bureau local FO Justice Centre Pénitentiaire de Réau exige :

- Le transfert immédiat de ce détenu dangereux après la sanction disciplinaire.
- Un positionnement clair : Réau est-il un centre de détention ou une maison d'arrêt anarchique ?
- La fin du mépris envers les agents, systématiquement blâmés pour des incidents provoqués par des détenus ingérables.

Le bureau local FO Justice Centre Pénitentiaire de Réau refuse de cautionner la dérive d'un système qui sacrifie la sécurité des personnels sur l'autel du laxisme.

Nous saurons prendre nos responsabilités si les choses ne changent pas.

